

DEMATERIALISATION DE LA NOTICE D'INFORMATION

PROCESS FFME

Remarque préliminaire ;

Le présent process est orienté vers une solution dématérialisée de la prise de licence et de l'assurance (parfois de manière exclusive). Nous tenons à attirer l'attention que, de par sa qualité de délégataire de service public, la FFME doit garantir un accès à toutes les personnes qui veulent utiliser ses services.

Le défenseur des droits a publié un rapport relatif à la dématérialisation des services publics avec notamment les recommandations suivantes :

- Conserver toujours plusieurs modalités d'accès aux services publics
- Prendre en compte les difficultés pour les usagers

1- Licence Individuelle (licence Hors Club)

Via le site de la FFME, le client suit pas à pas les étapes de la prise de licence.

A l'étape saisie des options d'assurance, la Notice est consultable et il est obligatoire de cocher la case pour poursuivre la saisie.

Sur ce point, voir les observations formulées dans l'Annexe « Recommandations sur la mise en place d'un parcours dématérialisé », en particulier l'étape numéro 3 : La case à cocher doit être conditionnée par un scroll de l'ensemble du document avec possibilité de téléchargement ou bien téléchargement forcé ou bien envoi d'un mail avec notice jointe.

[Consulter la notice d'information d'assurance de la FFME](#)

(vous avez la possibilité de sauvegarder la notice d'information)

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance de [la notice d'information d'assurance de la FFME](#) et d'en accepter les termes sans aucune réserve.

Lors de l'envoi par mail de la confirmation de la prise de licence possibilité de joindre le formulaire GAV.

2- Licence Club

Renouvellement des licences de l'année précédente :

Envoi par la Fédération courant du mois de juin, d'un mail comprenant un texte explicatif de la dématérialisation de la Notice et en pièce jointe la Notice d'information ainsi que le bulletin GAV.

Il faudra préciser dans le mail que le licencié pourra toujours se présenter au Club pour obtenir un formulaire papier de la Notice.

Traitement par Fédération des échecs d'envois mail.

Nouveaux licenciés dans les Clubs :

Le Club collecte une adresse e-mail valide ainsi que le consentement oral du client pour le recours à la dématérialisation de la Notice.

Cela suppose une présentation au préalable des deux choix au licencié

Le Club adresse au futur licencié un mail avec un texte explicatif et la Notice d'information dématérialisée. [Prévoir à cet effet un process destiné au club (recueil d'un mail nominatif, wording du mail, rappel des deux choix papier, digital, possibilité de retour sans frais au papier)]

Si le licencié n'a pas d'adresse mail ou refuse de la donner ou souhaite la version papier :

Le Club devra imprimer et remettre au futur licencié le format papier de la Notice et récupérer le bulletin N°1 -

Utilisation par le Club du Service Hello Asso :

Hello Asso est un module de paiement en ligne utilisé par le Club à destination des licenciés pour la prise de licence et le règlement. **Hello Asso prévoit l'intégration de la mention suivante à cocher obligatoirement :**

X « Je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'assurance avant de pouvoir passer au paiement »

La Notice pourra également être jointe au mail de confirmation de paiement que reçoit le licencié.

L'individu devient un nouveau licencié et reçoit par mail la confirmation de sa licence avec en pièce jointe la NI